ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027 - (N° 3210)

N° II-AS262

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Nabour

ARTICLE 58

ETAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.